

Le Petit Briac

LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-BRIAC SUR MER

Édito



Le sentier des douaniers : l'aboutissement

La loi du 31 décembre 1976 a créé la servitude de passage des piétons le long du littoral, qui correspond à ce que nous appelons depuis toujours le sentier des douaniers.

Ce chemin côtier doit sa lointaine origine à la création par Colbert en 1664 d'un tarif national aux frontières, autrement dit d'une taxation des importations qui sera renforcée en 1667 dans la guerre commerciale contre l'Angleterre et la Hollande. Une des conséquences en est une surveillance accrue des côtes pour lutter contre la contrebande et c'est en 1791 que le sentier des douaniers sera formellement créé.

Tombé progressivement en désuétude au début du XX^{ème} siècle, le sentier voit en de nombreux endroits la nature reprendre ses droits. A Saint-Briac les tableaux de Paul Signac ou ceux d'Alexandre Nozal témoignent de la présence de ce sentier, de même que l'album « les cent métiers de Bécassine » qui met en scène notre fameuse héroïne dans nombre de lieux briacins. Dès cette époque des personnalités comme Armel Beaufils alertent l'Etat et les collectivités sur les fermetures du sentier constatées ici et là.

Plus récemment les amis des chemins de ronde ont œuvré au rétablissement du sentier.

Ainsi en décembre 2016, la mise en œuvre de la loi de 1976 par l'Etat avec l'avis favorable de la commune, a conduit à l'ouverture de deux nouveaux tronçons. A la Garde Guérin, le sentier a été rétabli dans son tracé d'origine au plus près de la bordure de la falaise, sans pour autant que le tracé plus éloigné soit fermé, ce qui permet de choisir aujourd'hui entre deux cheminements. A la Roche Mainguy, le sentier a été créé le long du Frémur, à partir du pont de Lancieux jusqu'à la Ville Estoire.

Et cette année, début mars, s'ouvre le tronçon allant de la petite Salinette jusqu'au Perron. Il permet de faire le tour complet de la pointe des Essarts. Ce tracé au paysage époustouflant présente des parties parfois étroites.

Le dernier tronçon restant à ouvrir est celui allant de la petite à la grande Salinette en passant en contrebas des Tertres. Il devrait être accessible à Pâques. Des travaux notamment de réfection de marches sont encore à réaliser. Au printemps, l'Etat aura donc totalement rempli son obligation de mise en œuvre du sentier. Les différents chantiers ont été réalisés en coordination étroite avec le Conseil départemental dont les équipes ont assuré les travaux. Ce sont près de 10 km de sentier côtier



(très exactement 9735 mètres) qui seront accessibles. L'entretien courant, notamment le débroussaillage régulier, sera assuré par la brigade verte de la communauté de communes dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental.

Les randonneurs, il faut le préciser, empruntent le sentier côtier à leurs risques et périls. Des panneaux en différents endroits rappellent cette règle. En outre, seul le passage des piétons est autorisé, les vélos notamment sont strictement interdits.

Vincent Denby Wilkes
Maire de Saint-Briac

Saint Briac
sur-mer

Mairie de Saint-Briac :

Place Tony Vaccaro, 35800 Saint-Briac-sur-Mer
Tél. 02 99 88 32 34 - Fax 02 99 88 39 35
saint-briac@wanadoo.fr - www.saintbriac.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30-12h15/15h-17h15 et
tous les samedis de 10h à 12h de juin à septembre.



**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**